



CONSEIL MUNICIPAL N° 20

Séance du 07 juin 2016

L'an deux mille seize, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire en exercice en date du 31/05/2016.

Etaient présents

Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire, Président

Madame Evelyne SOMMET, 1^{ère} adjointe

Monsieur Patrick BAUDRY, 2^{ème} adjoint

Madame Carole BURELLE, 3^{ème} adjointe

Mesdames Roseline PLUVIOSE, Delphine ROUX,

Messieurs Roland GAILLARD, Dominique THIBERT, Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Absente : - Virginie BERNARD

Excusée : - Christine PERNIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10

Madame Carole BURELLE assure le secrétariat de la séance.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 avril 2016

Chacun a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente.

Celui-ci n'appelle ni remarque, ni correction et est adopté à l'unanimité.

Madame Delphine ROUX arrive à 20H15

1 - Devenir de la bascule municipale rue Centrale

L'état de vétusté de notre bascule municipale qui n'a plus d'utilité est devenu inquiétant et dangereux. La remise en état du plancher et de sa structure nécessite des travaux importants et onéreux d'un montant de 1500 € environ.

La question est de savoir si le conseil décide de réparer ou de remblayer la fosse en conservant le mécanisme extérieur. Un parterre de fleurs pourrait être mis en place en conservant la partie externe.

Après délibération le conseil décide de supprimer la bascule en conservant le mécanisme extérieur à raison de 7 voix pour et 1 abstention, Madame Sommet, riveraine s'étant retirée de la séance pour ne pas prendre part au vote.

2 - Devis épareuse

Depuis plusieurs années l'entretien des fossés communaux n'a pas été fait. Les devis demandés à l'entreprise Geay pour le fauchage du Murey et de tous les fossés communaux n'ont pas été reçus. Une somme importante devrait être dépensée tous les ans pour maintenir un état de propreté satisfaisant.

Dans le but de rendre notre village encore plus propre l'achat d'une épareuse a été envisagé par des membres du conseil. Cette acquisition serait amortie en quelques années, elle permettrait également d'effectuer des travaux de nettoyage devenus indispensables dans plusieurs endroits de la commune sans passer par une entreprise.

Des devis ont été demandés à trois spécialistes dans ce genre de matériel :

- SARL Giacomel pour un montant de : 10 800 € HT soit 12 960 € TTC
- SARL Walter pour un montant de : 12 350 € HT soit 14 820 € TTC
- Avenir Motoculture pour un montant de : 12 400 € HT soit 14 880 € TTC

Le Maire demande l'avis à son conseil sur la possibilité d'achat de ce matériel. Après discussion, le conseil se prononce favorable à l'unanimité pour cette acquisition et choisit le devis de l'entreprise Avenir Motoculture.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

3 - Renouvellement du bail de chasse

L'exercice du droit de chasse pour 3 ans à la société « la Diane » arrive à expiration le 30 juin 2016. Le prix de la location a été fixé en juillet 2013 à 1400 €.

Il appartient au conseil de renouveler ou non la location des bois communaux d'une contenance de 448 hectares.

Le contrat de location est visible en mairie.

Après délibération, le conseil accepte de relouer les terrains communaux à la « Diane » selon les clauses fixées dans le contrat.

Le montant de la location est fixé à 1500 € l'année.

Le Conseil Municipal vote par 6 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

4 - Demandes de subventions diverses

1) Subvention exceptionnelle école maternelle

L'école maternelle sollicite une subvention dans le cadre d'une sortie pédagogique au centre équestre « du galopin » à Brazey en Plaine pour la somme de 721€. Cette

sortie sera financée par la coopérative scolaire ainsi que par une participation des parents.

Après vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 €.

2) Subventions aux associations du village

Le conseil municipal décide d'attribuer automatiquement une subvention de 100 euros à chaque association du village (Club de l'Amitié, Société de Chasse « La diane », Vita'ligne, S'poire, Sport Performance) sous réserve de participation active au sein du village lors des manifestations.

Pour les associations extérieures, une demande écrite devra être faite et celle-ci sera étudiée au cas par cas.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

5 - Délibération sur la convention de partage des frais liés aux activités scolaires

Une délibération doit être prise afin d'accepter la convention de partage des frais liés aux activités périscolaires et NAP.

Le Conseil donne un avis favorable à cette convention.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

6 - Règlement de la salle des fêtes en cas de dégradations importantes

Le conseil municipal décide de remettre à une date ultérieure ce sujet en s'informant auprès des assurances en cas de dégradation volontaire.

7-Tarifs des concessions du cimetière

La réorganisation du cimetière commun avec Soissons laisse apparaître un nombre important de concessions à terme à renouveler ou à rendre à la commune.

En vue de régulariser cette situation un courrier sera envoyé aux habitants concernés des deux villages. Il sera donc nécessaire de préciser dans cette correspondance le prix des concessions.

Il appartient au conseil de maintenir ou d'augmenter le prix actuel des concessions,

Adulte - 30 ans : 210.00 €

- 15 ans : 180.00 €

Enfant - 30 ans : 90.00 €

Après délibération le conseil décide de modifier le prix des concessions, 7 voix pour et 2 voix contre :

- 30 ans : 300 €
- 15 ans : 150 €
- tarif identique pour les enfants

Les tarifs sont à confirmer avec la commune de Soissons sur Nacey.

Le conseil donne tous les pouvoirs au Maire relatif à la réorganisation du cimetière et signature des actes et arrêtés concernant la reprise des concessions par les communes.

8- Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Conformément à la loi ALUR, le transfert des compétences se fera automatiquement au terme d'un délai de trois ans suivant publication de la loi(soit le 27 mars 2017), sauf si une minorité de blocage rassemble 25% des communes représentant au moins 20% de la population est réunie trois mois avant la date. Après délibération, le conseil s'oppose à l'unanimité au transfert automatique de la compétence d'urbanisme des communes au profit de l'intercommunalité.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

9- SICECO

a) Délibération en faveur de l'extension du périmètre du SICECO

Le maire fait part à l'assemblée de l'arrêté relatif à l'extension du périmètre du SICECO.

Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture sur demande du SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale) fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du conseil municipal de réitérer leur accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné.
- autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

b) Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Monsieur le Maire propose au Conseil

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

10- Organisation du 14 juillet

Comme l'an passé, le repas du 14 juillet se déroulera à la salle des fêtes communale et tout au long de l'après-midi des festivités seront proposées aux habitants et seront informés en temps voulu du déroulement de cette manifestation. Les inscriptions pour le repas se feront au secrétariat de mairie avec une date limite jusqu'au 8 juillet 2016 inclus.

11 - Informations sur le projet éolien

Une réunion d'information organisée par la société G-WIN, regroupant les deux communes concernées par le projet éoliens en cours d'étude a eu lieu le mercredi 1 juin à la mairie de Soissons sur Nacey.

Dans son exposé la société G-Win nous fait part de l'avancée de l'étude sur les points suivants :

- Retour favorable des administrations sauf de l'armée de l'air qui ne répond pas.
- Campagne foncière en cours d'exécution.
- Etude obligatoire d'un an incompressible sur la faune en cours.
- Création d'un comité de pilotage (Copil) composé de membres de nos communes élus ou non (15 à 20 personnes) chargé d'informer les habitants fin 2016.
- Programmation de réunions d'informations publiques dans nos villages.
- Enquête publique dans un rayon de 6 Km de la zone de projet.

12 - Atribus

Le montant de l'achat d'un abribus a été réactualisé à la baisse par le fournisseur. La délibération faite lors de la demande de subvention au conseil départemental doit être modifiée.

Délibération déposée en Préfecture le 8 juillet 2016

13 - Départ de la locataire Jessica Baudry

Un courrier de cette personne du 25 avril 2016 nous informe de son intention de quitter le logement qu'elle occupe actuellement au-dessus de l'école au 15 Grande Rue. Conformément à la loi elle bénéficie d'un préavis de 3 mois à compter de la date de réception de ce courrier.

14 - Questions diverses

a) Fermeture d'une section de l'école maternelle

L'éducation nationale informe le directeur de notre RPI sur l'intention de fermeture de la deuxième section de notre école maternelle malgré un effectif à la rentrée 2016 de 38 enfants, 44 à la rentrée 2017. Une action est engagée auprès de l'inspection académique pour maintenir les deux sections de notre école maternelle.

b) Visite Label Villes et Villages fleuris

La visite annuelle de Côte d'Or Tourisme valorisation Paysagère aura lieu cette année le mercredi 6 juillet à 16 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 23H00